



Décision N° : DG/SG/DPS/DRH22/2024

Casablanca, le 09 AVR 2024

## APPEL A CANDIDATURE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

### DECIDE

#### ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le poste de Chef de Service Recrutement et Gestion de Carrières.

#### ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Rattaché à la Division Développement du Capital Humain, ses principales missions consistent à :

- Mettre en œuvre les dispositifs RH en matière de recrutement et de mobilité permettant d'assurer la disponibilité et la mobilisation des ressources humaines de l'Office ;
- Mettre en place une gestion dynamique et individuelle des carrières à même de favoriser la mobilité interne au sein de l'Office ;
- Recenser, centraliser et analyser les besoins en recrutement (diagnostic des besoins et de l'existant en termes de ressources : effectifs, emplois, compétences) ;
- Organiser le processus de recrutement (entretiens, négociation, contractualisation) en collaboration avec les entités concernées et la Division Gestion Administrative du Capital Humain ;
- Assurer la gestion du processus de mobilité, depuis la centralisation, le traitement des demandes de mobilités, la proposition des scénarii de mobilité interne à l'organisation des concours internes et la décision de mobilité ;
- Assurer la bonne gestion et le suivi du système d'évaluation et d'appréciation des performances du personnel et s'assurer de l'exploitation des résultats ;
- Alimenter les reportings d'activité (suivi des recrutements, mobilité, ...), en analyser les indicateurs et assurer leur diffusion à la hiérarchie ;
- Assurer l'encadrement, l'assistance et l'évaluation des collaborateurs sous sa responsabilité et contribuer au développement de leurs compétences.

**Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative.**

[www.onp.ma](http://www.onp.ma)

المكتب الوطني للصيد 15 زقة الملازم الأول محمد محروود - ص.ب. رقم 16243 - 20 300 الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 24 05 51 - الفاكس : 05 22 24 23 05

OFFICE NATIONAL DES PECHEES - 15, rue du Lieutenant Med Mahroud - B.P. 16243 - 20 300 Casablanca - Tél. : 05 22 24 05 51 - Fax : 05 22 24 23 05 - E-mail : onp@onp.ma

I.F. : 1030035 - ICE : 001674301000044

### ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE	CONDITIONS – CANDIDAT INTERNE /CDI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être de nationalité marocaine ;</li> <li>• Être âgé(e) de moins de 40 ans au 31/12/2024 ;</li> <li>• Être titulaire d'une Licence ou plus ;</li> <li>• Avoir une expérience de 04 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans le domaine RH, dont 02 ans au minimum dans un poste de responsabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être classé à l'échelle 09 ou plus ;</li> <li>• Être titulaire d'un diplôme de technicien ou équivalent ou plus ;</li> <li>• Avoir une expérience de 04 années au minimum, (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans le domaine RH, dont 02 ans au moins à l'ONP.</li> </ul>

### ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

**NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.**

### ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 23 AVR 2024 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature constitués des pièces de l'article 4 (scannées en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : [http://rhspace.onp.ma/rh\\_onp](http://rhspace.onp.ma/rh_onp)

**NB :**

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.



**Le Secrétaire Général**  
**BOUMENRAZ Abdellhak**

#### Conditions :

- Les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (**NB** : attestation de travail ONP n'est pas exigée) ;
- La condition « être classé à l'échelle 09 ou plus concerne uniquement les candidatures des agents statutaires.